



ÉLECTION DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

SCRUTIN DES 29 ET 30 MARS 2016

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-4, L712-5, L719-6, L719-1, L719-2 et L.719-17 ;
- Vu** les articles D719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
- Vu** les articles D719-22 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions de constitution et de dépôt des listes candidates ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Orléans ;
- Vu** l'arrêté du 1er février 2016 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans ;
- Vu** l'arrêté du 1er mars 2016 portant modification de la liste des bureaux de vote ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin ;

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les six sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 16 331

Votants : 1 516

Bulletins blancs et nuls : 71

Suffrages valablement exprimés : 1 445

Taux de participation : 9,28 %

Ont obtenu :

Liste « CAMPUS ECOLO » présentée par l'Association Campus Ecolo : 273 voix

Liste « UNEF et associations étudiantes » soutenue par Athéna, FECR, FERUF, Fédé IUT, FENEC, UGET, EMF, UEVF, Ecolo Campus, CKFC, CECED : 736 voix

Liste « BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS ETUDIANTES » soutenue par FAGE, ARES, AFNEG, ANESTAPS, AFNEUS, Brigade des STAPS, AGUO, AMIGO-MIAGE, BDE IAE Orléans, District DEG : 436 voix

1 445 voix

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{1\,445}{6} = 240,8$$

$$\text{Attribution des sièges au quotient : } \frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

Liste « CAMPUS ECOLO » présentée par l'Association Campus Ecolo : $273 / 240,8 = 1$ siège ; reste = 32,2

Liste « UNEF et associations étudiantes » soutenue par Athéna, FECR, FERUF, Fédé IUT, FENEC, UGET, EMF, UEVF, Ecolo Campus, CKFC, CECED : $736 / 240,8 = 3$ sièges ; reste = 13,6

Liste « BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS ETUDIANTES » soutenue par FAGE, ARES, AFNEG, ANESTAPS, AFNEUS, Brigade des STAPS, AGUO, AMIGO-MIAGE, BDE IAE Orléans, District DEG : $436 / 240,8 = 1$ siège ; reste = 195,2

Siège restant attribué selon la règle du plus fort reste (application de l'article L719-1 du code de l'Education) :

Liste « CAMPUS ECOLO » présentée par l'Association Campus Ecolo : $273 / 240,8 = 1$ siège ; reste = 32,2 ; 0 siège

Liste « UNEF et associations étudiantes » soutenue par Athéna, FECR, FERUF, Fédé IUT, FENEC, UGET, EMF, UEVF, Ecolo Campus, CKFC, CECED : $736 / 240,8 = 3$ sièges ; reste = 13,6 ; 0 siège

Liste « BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS ETUDIANTES » soutenue par FAGE, ARES, AFNEG, ANESTAPS, AFNEUS, Brigade des STAPS, AGUO, AMIGO-MIAGE, BDE IAE Orléans, District DEG : $436 / 240,8 = 1$ siège ; reste = 195,2 ; 1 siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « CAMPUS ECOLO » présentée par l'Association Campus Ecolo :

- KOUMESSI William-Taylor (titulaire)
- COURATIER Andréa (suppléante de KOUMESSI William-Taylor)

Liste « UNEF et associations étudiantes » soutenue par Athéna, FECR, FERUF, Fédé IUT, FENEC, UGET, EMF, UEVF, Ecolo Campus, CKFC, CECED :

- PEUTEVYNCK Benjamin (titulaire)
- BOULAY Soline (titulaire)
- BERTHAULT Tom (titulaire)
- CLODONG-BERGER Ludivine (suppléante de PEUTEVYNCK Benjamin)
- LONGAN Lucas (suppléant de BOULAY Soline)
- DEWATINE Lucile (suppléante de BERTHAULT Tom)

Liste « BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS ETUDIANTES » soutenue par FAGE, ARES, AFNEG, ANESTAPS, AFNEUS, Brigade des STAPS, AGUO, AMIGO-MIAGE, BDE IAE Orléans, District DEG :

- BESNARD Steven (titulaire)
- PANN Nina (titulaire)
- PRETIN Judicaël (suppléant de BESNARD Steven)
- CHARLES Eileen (suppléante de PANN Nina)

Article 3 : Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Article 4 : Les directeurs des composantes de l'université d'Orléans assureront la publication de la présente décision.

Orléans, le 1^{er} avril 2016

L'administrateur provisoire

Thierry MONTALIEU

Elections des représentants des usagers au CA 2016

Bureau de vote	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs et nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés	Taux de participation (en %)
CUEJ	376	35	2	33	9,31
DEG Orléans	3230	278	25	253	8,61
ESPE Blois	125	18	0	18	14,40
ESPE Saint-Jean	231	17	0	17	7,36
ESPE Tours	288	10	1	9	3,47
IUT 18	1171	82	0	82	7,00
IUT 28	613	48	1	47	7,83
IUT 36 Châteauroux	779	90	0	90	11,55
IUT 36 Issoudun	281	17	0	17	6,05
IUT 45	1415	129	5	124	9,12
LLSH IFUO Orléans	2956	257	10	247	8,69
OSUC	357	54	3	51	15,13
Polytech Galilée	430	62	4	58	14,42
Polytech Vinci	704	56	5	51	7,95
Sciences Orléans	2260	190	3	187	8,41
STAPS	1115	173	12	161	15,52
TOTAL	16331	1516	71	1445	9,28

Bureau de vote	Campus Ecolo	UNEF	BOUGE TA FAC
CUEJ	5	23	5
DEG Orléans	101	93	59
ESPE Blois	5	10	3
ESPE Saint-Jean	2	11	4
ESPE Tours	2	2	5
IUT 18	10	61	11
IUT 28	7	32	8
IUT 36 Châteauroux	12	63	15
IUT 36 Issoudun	4	6	7
IUT 45	17	64	43
LLSH IFUO Orléans	39	185	23
OSUC	12	10	29
Polytech Galilée	20	24	14
Polytech Vinci	6	17	28
Sciences Orléans	19	127	41
STAPS	12	8	141
TOTAL DE VOIX	273	736	436
Pourcentage de voix	18,89%	50,93%	30,17%
Sièges obtenus	1	3	2

Fait à Orléans, le 1er avril 2016

L'administrateur provisoire

Thierry MONTAUDOU